

Vous êtes ici > Invisible > [Solutions](#) > [\( ezaccess \)](#) > [Présentation](#) > Invisible

## ( ezaccess )



### **Première solution globale d'accessibilité, ezaccess est une solution innovante offrant une véritable réponse aux problématiques de l'accessibilité des contenus et services web**

**Votre communication devient universelle, sans contrainte, sans limite et au delà des déficiences, en quelques clics seulement.**

En permettant le respect des normes techniques et des recommandations pour l'accessibilité \* des sites web, ezaccess rend ces derniers accessibles à tous les publics et devient le complément indispensable à toute solution de création et de gestion de sites web.

Ainsi, chaque site web peut devenir conforme à la loi sur « l'égalité des chances » \*\*, à laquelle tous les établissements publics doivent notamment se soumettre.

### **ezaccess permet de rendre accessibles des sites Internet, Intranet, Extranet ou e-Commerce, sans les refondre et prend notamment en charge**

- La correction et l'amélioration de la conformité W3C du code HTML
- La correction et l'amélioration du respect des recommandations WAI
- La conversion du format HTML vers XHTML (strict ou transitionnel)
- La conversion de l'encodage des caractères ISO vers UTF-8
- L'adaptation des contenus aux handicaps visuels de lecture
- L'accès aux contenus grâce à une synthèse vocale (podcasting audio)
- La gestion de profils utilisateurs personnels

### **ezaccess est disponible en trois versions**

- Solution logicielle sous Linux
- Serveur dédié autonome (Appliance)
- Service ASP (Application Service Provider)

## Plaquette

- [Télécharger la plaquette](#)

(Format PDF - 1 447 Ko)

## Pour en savoir plus

- Envoyez-nous un email à l'adresse [commercial@nexint.fr](mailto:commercial@nexint.fr)

\* Normes et recommandations du [W3C](#) (World Wide Web Consortium) et de la [WAI](#) (Web Accessibility Initiative).

\*\* Avec la loi du 11 février 2005 votée par le parlement français, le gouvernement a donné un cadre législatif en instaurant « un devoir d'accessibilité » pour les sites publics. Parallèlement, de plus en plus d'acteurs privés sont engagés dans une réflexion visant à utiliser l'accessibilité comme vecteur de communication positive. Mais la notion d'accessibilité ne se résume pas à la prise en compte d'un simple handicap et contrairement à une autre idée reçue, l'accessibilité d'un site peut répondre à une logique économique de retour sur investissement.